



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Bouteillerie

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée Anne-Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Denis de la Bouteillerie, que le Conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie sera saisi, lors de la séance ordinaire du mardi 5 octobre 2021, à 20 h, au 5 route 287 à Saint-Denis de la Bouteillerie, de la dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets :**

La demande vise à régulariser la situation de la dimension d'un terrain dont la superficie est insuffisante, la façade de plus de 50 mètres sur la rue Hudon respecte la réglementation mais il manque 34.1 mètres carrés pour répondre à la norme du 3 000 mètres carrés. Il y a deux roulottes de voyages ayant des droits acquis en raison du règlement sur les roulottes de 2006, celles-ci vont disparaître s'il y a construction possible.

Dans le cas où le Conseil municipal décide d'accepter cette dérogation, le projet ainsi approuvé sera réputé conforme au règlement.

#### **Identification du site concerné :**

98, rue Hudon  
Lot 4 008 6007  
Zone V2

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Saint-Denis-De La Bouteillerie ce 15<sup>ième</sup> jour de septembre 2021.

---

Anne Desjardins  
Secrétaire trésorière